

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 9 AVRIL 2019

Le 9 avril 2019 à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Domaine des Colonies à Andernos-les-Bains, sous la présidence de M. Bruno LAFON.

Date de la convocation : 3 avril 2019
Nombre de Conseillers en exercice : 36

Membres présents :

M. LAFON, Mme LE YONDRE, M. PERRIERE, M. PAIN, M. BAUDY, M. ROSAZZA, M. CHAUVET, M. TREUTENAERE, M. CAZENEUVE, Mme PALLET, M. DEBELLEIX, Mme DESTOUESSE, M. DUBOURDIEU, Mme C. CASAUX, M. ROMAN, M. POCARD, Mme BANOS, M. BELLARD, Mme A. CAZAUX, M. DEVOS, Mme CAZENTRE-FILLASTRE, M. OCHOA, M. COURMONTAGNE, M. DE GONNEVILLE, M. MARTINEZ, Mme CARMOUSE, M. BAGNERES

Pouvoirs : Mme MOYEN-DUPUCH à M. LAFON
Mme MINVIELLE à M. ROSAZZA
M. LASSERRE à M. BAGNERES
Mme MARTIN à M. BAUDY
Mme GARNUNG à M. POCARD

Membres absents : M. SAMMARCELLI
Mme COMTE
Mme LARRUE
Mme JUDEL

Secrétaire de séance : Mme PALLET

FINANCES (RAPPORTEUR : Mme LE YONDRE)

16-2019) Budget principal de la COBAN approbation du Compte de Gestion 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ***CERTIFIE que le montant des titres et des mandats est conforme aux écritures de la comptabilité administrative,***
- ***ARRETE les comptes de l'exercice budgétaire 2018 du budget principal de la COBAN établi au vu du Compte de gestion produit par le Comptable public.***

Vote

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

17-2019) Budget Principal de la COBAN approbation du Compte Administratif 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ***APPROUVE le résultat positif de la section de fonctionnement du compte administratif 2018 du budget principal de la COBAN, pour un montant de + 9 547 196,19 €, lequel fera l'objet d'une reprise et d'une affectation dans le Budget primitif 2019,***
- ***APPROUVE le résultat négatif de la section d'investissement du compte administratif 2018 du budget principal de la COBAN pour un montant de - 293 714,33 €, lequel fera également l'objet d'une reprise dans le Budget primitif 2019,***
- ***CONSTATE les restes à réaliser d'investissement pour un solde de - 2 573 875,08 € qui seront intégrés au Budget Primitif 2019,***
- ***ARRETE le compte administratif 2018 du Budget principal de la COBAN***

Vote

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

18-2019) Budget principal de la COBAN affectation du résultat de fonctionnement 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **AFFECTE** le résultat cumulé de la section de fonctionnement du Compte Administratif 2018 d'un montant de 9 547 196,19 € de la manière suivante :

⇒ **en recettes sur la section d'investissement :** **2 867 589,41 €**
(article 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé en recettes d'investissement au BP2019)

⇒ **le solde en excédent de fonctionnement reporté :** **6 679 606,78 €**
(article 002 - Résultat de fonctionnement reporté en recettes de fonctionnement au BP2019)

- **INSCRIT** le déficit 2018 reporté à la section d'investissement du Budget primitif 2019, pour un montant de : **293 714,33 €**

(article 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté en recettes d'investissement du BP2018)

- **REPREND** les restes à réaliser 2018 en dépenses et recettes d'investissement au budget principal 2019 pour un solde de : **- 2 573 875,08 €**

Vote

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

19-2019) Fixation des taux 2019 de la fiscalité additionnelle et de la cotisation foncière des entreprises (CFE)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **ADOpte** sur 2019 les taux suivants:

Taxe d'habitation :	0,879 %
Taxe foncier bâti :	0,711 %
Taxe foncier non bâti :	1,57 %
Contribution Foncière des Entreprises :	31,63 %

Vote

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

20-2019) Fixation du taux 2019 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **FIXE** le taux de TEOM pour l'exercice 2019 à 14,64 % sur l'ensemble du territoire.

Vote

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

21-2019) Budget principal de la COBAN vote du budget primitif principal 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **ADOpte** le Budget Primitif du Budget Principal 2019, voté par nature, chapitres et opérations.

Vote

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

22-2019) Modification de l'autorisation de programme/crédits de paiement n° 01/2019

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **PROLONGE** l'AP/CP sur l'exercice 2019 ;
- **MODIFIE** l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour l'exercice 2019 comme suit :

Libellé	Montant de l'opération	Réalisation au 31/12/2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019 POUR VOTE
<u>DEPENSES</u>	5.286.000,00 €	5.280.763,83 €	5.236,17 €
<i>Etude de sols et levés topographiques</i>	24.515,51 €	24.515,51 €	-
<i>Annonces et insertions</i>	6.079,39 €	6.079,39 €	-
<i>Maîtrise d'œuvre</i>	400.361,08 €	395.124,91 €	5.236,17 €
<i>Mission SPS</i>	7.380,00 €	7.380,00 €	-
<i>Travaux</i>	4.660.053,85 €	4.660.053,85 €	-
<i>Démolition / Dépollution</i>	187.610,17 €	187.610,17 €	-

- ACTE que les crédits de paiement de 2019 seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2019 sur l'opération 42 et que la présente AP/CP fait l'objet d'une annexe budgétaire.

Vote

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

23-2019) Création de l'autorisation de programme/crédits de paiement n° 03/2019

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- CREE une AP/CP relative aux travaux de réhabilitation du siège de la COBAN,
- VOTE le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

Libellé	Montant de l'opération	CREDITS DE PAIEMENT POUR VOTE	Répartition prévisionnelle des CREDITS DE PAIEMENT ultérieurs			
			2019	2020	2021	2022
<u>DEPENSES</u>	4.025.280,00 €	122.480,00 €	1.364.800,00 €	2.114.400,00 €	423.600,00 €	
Prime concours Moe	30.480,00 €	30.480,00 €				
Travaux sur bâtiments	2.544.000,00 €		1.017.600,00 €	1.526.400,00 €		
Travaux parking	336.000,00 €				336.000,00 €	
Mobilier	240.000,00 €			240.000,00 €		
Maîtrise d'œuvre	438.000,00 €		175.200,00 €	175.200,00 €	87.600,00 €	
Etudes et autres	72.000,00 €	72.000,00 €				
Assur. dommage ouvrage	76.800,00 €	20.000,00 €	56.800,00 €			
Aléas	288.000,00 €		115.200,00 €	172.800,00 €		

- ACTE que les crédits de paiement de 2019 seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2019 sur l'opération 57 et que la présente AP/CP fait l'objet d'une annexe budgétaire.

Vote

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

**24-2019) Travaux de voirie dans les zones d'activité économique tranche n° 1
Création de l'autorisation de programme/crédits de paiement n°04/2019**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **CREE une AP/CP relative à la mise en œuvre de la 1^{ère} tranche du Plan Pluriannuel d'Investissement « Voirie des ZAE », ainsi qu'à l'aménagement du giratoire de la RD1250 à la ZAE Réganeau sur la commune de Marcheprime et la sécurisation de la voie d'accès à la ZAE de la Cassadotte sur la commune de Biganos ;**
- **VOTE le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :**

Libellé	Montant de l'opération	CREDITS DE PAIEMENT POUR VOTE		
		Répartition prévisionnelle des CREDITS DE PAIEMENT ultérieurs		
		2019	2020	2021
<u>DEPENSES</u>	4.524.704,12 €	2.406.904,12 €	1.090.440,00 €	1.027.360,00 €
Travaux	4.075.200,00 €	2.211.400,00 €	960.440,00 €	903.360,00 €
Maîtrise d'œuvre et études	255.044,12 €	140.044,12 €	61.000,00 €	54.000,00 €
Signalétique	194.460,00 €	55.460,00 €	69.000,00 €	70.000,00 €

- ACTE que les crédits de paiement de 2019 seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2019 sur l'opération 59 et que la présente AP/CP fait l'objet d'une annexe budgétaire.

Vote

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

25-2019) Création de pistes cyclables – tranche n° 1 - Création de l'autorisation de programme/crédits de paiement n° 05/2019

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **CREE une AP/CP relative à la mise en œuvre de la 1^{ère} tranche du Plan Pluriannuel d'Investissement « Pistes cyclables »,**

- **VOTE le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :**

Libellé	Montant de l'opération	CREDITS DE PAIEMENT POUR VOTE	Répartition prévisionnelle des CREDITS DE PAIEMENT ultérieurs	
			2019	2020
<u>DEPENSES</u>	2.979.194,00 €	2.290.366,00 €	471.510,00 €	217.318,00 €
<i>Frais d'études</i>	<i>200.000,00 €</i>	<i>130.254,76 €</i>	<i>69.745,24 €</i>	
<i>Travaux</i>	<i>2.479.194,00 €</i>	<i>2.090.111,24 €</i>	<i>271.764,76 €</i>	<i>117.318,00 €</i>
<i>Abris vélos</i>	<i>240.000,00 €</i>	<i>70.000,00 €</i>	<i>70.000,00 €</i>	<i>100.000,00 €</i>
<i>Station de gonflage</i>	<i>60.000,00 €</i>		<i>60.000,00 €</i>	

- **ACTE que les crédits de paiement de 2019 seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2019 sur l'opération 58 et que la présente AP/CP fait l'objet d'une annexe budgétaire.**

Vote

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

26-2019) Budget annexe transports approbation du compte de gestion 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **CERTIFIE que le montant des titres et des mandats est conforme aux écritures de la comptabilité administrative,**
- **ARRETE les comptes de l'exercice budgétaire 2018 du budget annexe « transports » de la COBAN établi au vu du Compte de gestion produit par le Comptable public (compte de gestion joint en annexe).**

Vote

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

27-2019) Budget annexe transports approbation du compte administratif 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** le résultat de la section d'exploitation du compte administratif 2018 du budget annexe TRANSPORTS de la COBAN, pour un montant de 474 180,02 €,
- **ARRETE** le compte administratif 2018 du Budget annexe TRANSPORTS de la COBAN.

Vote

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

28-2019) Budget annexe transports affectation du résultat d'exploitation 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **AFFECTE** la totalité du résultat cumulé de la section d'exploitation du Compte Administratif 2018 d'un montant de 474 180,02 € :

⇒ en excédent d'exploitation reporté : 474 180,02 €
(article 002 - Résultat d'exploitation reporté en recettes d'exploitation au BP2019)

Vote

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

29-2019) Budget annexe transports - Vote du budget primitif 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **ADOpte** le Budget Primitif 2019 du Budget Annexe « Transports ».

Vote

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

30-2019) Budget annexe déchèterie professionnelle - Approbation du compte de gestion 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **CERTIFIE** que le montant des titres et des mandats est conforme aux écritures de la comptabilité administrative ;
- **ARRETE** les comptes de l'exercice budgétaire 2018 du budget annexe déchèterie professionnelle établi au vu du Compte de gestion produit par le Comptable public.

Vote

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

31-2019) Budget annexe déchèterie professionnelle - Approbation du compte administratif 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** le résultat positif de la section d'exploitation du compte administratif 2018 du budget annexe déchèterie professionnelle, pour un montant de + 110 507,42 €, lequel fera l'objet d'une reprise et d'une affectation dans le Budget primitif 2018 ;
- **APPROUVE** le résultat positif de la section d'investissement du compte administratif 2017 du budget annexe déchèterie professionnelle pour un montant de + 783 961,17 €, lequel fera également l'objet d'une reprise dans le Budget primitif 2018 ;
- **CONSTATE** les restes à réaliser d'investissement pour un solde de – 11 940,00 € qui seront intégrés au Budget Primitif 2019,
- **ARRETE** le compte administratif 2018 du Budget annexe déchèterie professionnelle.

Vote

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

32-2019) Budget annexe déchèterie professionnelle - Affectation du résultat d'exploitation 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **AFFECTE l'intégralité du résultat cumulé de la section d'exploitation du Compte Administratif 2018 d'un montant de 110 507,42 € de la façon suivante :**

⇒ **en excédent d'exploitation reporté : 110 507,42 €**

(article 002 - Résultat d'exploitation reporté en recettes d'exploitation au BP2019)

Vote

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

33-2019) Budget annexe déchèterie professionnelle - Vote du budget primitif 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **ADOpte** le Budget Primitif 2019 du Budget Annexe déchèterie professionnelle.

Vote

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

34-2019) Budget annexe zones d'activités économiques - approbation du compte de gestion 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **CERTIFIE que le montant des titres et des mandats est conforme aux écritures de la comptabilité administrative ;**
- **ARRETE les comptes de l'exercice budgétaire 2018 du budget annexe « zones d'activités économiques » établi au vu du Compte de gestion produit par le Comptable public.**

Vote

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

35-2019) Budget annexe zones d'activités économiques - Approbation du compte administratif 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **CONSTATE** et **APPROUVE** le résultat excédentaire de la section de fonctionnement du compte administratif 2018 du budget annexe zones d'activités économiques pour un montant de 940,70 € ;
- **APPROUVE** le résultat positif de la section d'investissement du compte administratif 2018 du budget annexe zones d'activités économiques pour un montant cumulé de 291 926,66 €, lequel fera l'objet d'une reprise dans le Budget primitif 2019 ;
- **ARRETE** le compte administratif 2018 du Budget annexe zones d'activités économiques.

Vote

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

36-2019) Budget annexe zone d'activités économiques - Reprise des résultats 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **REPREND** la totalité du résultat cumulé de la section de fonctionnement du Compte Administratif 2018 d'un montant de 940,70 € :
- ⇒ en excédent de fonctionnement reporté : 940,70 €
- (article 002 - Résultat de fonctionnement reporté en recettes d'exploitation au BP2019)

Vote

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

37-2019) Budget annexe zones d'activités économiques - Vote du budget primitif 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **ADOPTE** le Budget Primitif 2019 du Budget Annexe « Zones d'activités économiques ».

Vote

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)
(RAPPORTEUR : M. LE PRESIDENT)

38-2019) Fixation du produit de la taxe gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) au titre de l'année 2019 - (abroge la délibération n° 85-2018)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **ABROGE** la délibération n° 85-2018 en date du 25 septembre 2018 qui arrêta la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) à 100.000 € ;
- **ARRETE** le produit de 2019 de la taxe GEMAPI à 171 000 € ;
- **HABILITE** le Président à signer toute pièce relative à ce dossier ;
- **CHARGE** le Président de notifier cette décision à l'Administration Fiscale.

Vote

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

39-2019) Entente intercommunale GEMAPI - charte de fonctionnement

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **AUTORISE** le Président à mettre au point, à signer et à mettre en œuvre la charte de fonctionnement de l'entente dans sa rédaction telle qu'annexée à la présente délibération.

Vote

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

DEPLACEMENTS, TRANSPORTS (RAPPORTEUR : M. PERRIERE)

40-2019) Zone d'activité Cameleyre - fixation des tarifs de location de vélos à assistance électrique en libre-service (expérimentation)

*Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **FIXE** les tarifs de location de vélos à assistance électrique en libre-service sur la base des montants ci-dessus évoqués.*

Vote

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

DEVELOPPEMENT ET PROMOTION ECONOMIQUE (RAPPORTEUR : M. DEVOS)

41-2019) Extension de la zone d'activité de Réganeau à Marcheprime - Adoption de la grille tarifaire

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** le tableau fixant les prix et les emprises au sol de chaque lot ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant, monsieur Serge BAUDY, vice-président, à signer tous les actes relatifs à la vente des terrains, y compris les actes préparatoires, composant cette opération d'aménagement ;
- **DESIGNE** l'étude notariale d'Andernos-les-Bains pour recevoir les actes et donner à ses représentants une procuration générale.

Vote

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

42-2019) Convention de fonds de concours avec la mairie de Marcheprime pour l'aménagement du giratoire de la zone d'activité économique de Réganeau

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **ACCEPTE** l'attribution d'un fonds de concours de la commune de Marcheprime d'un montant de 32.237 € destiné à la réalisation d'un giratoire d'accès à la zone d'activité de Réganeau,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention à intervenir, relative à ce fonds de concours.

Vote

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

43-2019) Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du Département à la COBAN pour la réalisation des travaux d'aménagement des abords du giratoire, la connexion du giratoire à l'entrée de la zone d'activité Réganeau à Marcheprime - Autorisation de signature

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention annexée au présent rapport qui a pour objet d'organiser les modalités d'une délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux d'aménagements des abords du giratoire et la connexion du giratoire à l'entrée de la zone d'activité Réganeau à Marcheprime, ainsi que toute pièce afférente à ce dossier ;**
- **AUTORISE le financement des travaux selon les modalités décrites dans cette convention sur la base de crédits imputés au budget annexe des zones d'activités**

Vote

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

44-2019) Association Charly Delta - Subvention de fonctionnement pour l'organisation de la journée de l'aéronautique 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire APPROUVE le versement d'une subvention de 1 500 € à l'association Charly Delta pour l'organisation de la journée des métiers de l'aéronautique.

Vote

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

45-2019) Subvention de fonctionnement pour l'organisation de la 16^{ème} édition des challenges

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire APPROUVE le versement d'une subvention de 5 000 € au club d'entreprises DEBA pour l'organisation de la 16^{ème} édition des Challenges des créateurs et repreneurs d'entreprise.

Vote

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

DEPLACEMENT TRANSPORT (RAPPORTEUR : M. PERRIERE)

46-2019) Adoption du règlement des transports scolaires

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire APPROUVE le règlement des transports scolaires.

Vote

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

47-2019) Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) - Modification de sa composition

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire COMPLETE la liste des représentants au titre des membres des associations locales avec l'association FNAUT représentée par un titulaire, Alain ROUX et son Suppléant, Christian BROUCARET.

Vote

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

48-2019) Fixation des tarifs du transport scolaire

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire FIXE les tarifs du transport scolaire sur la base des montants évoqués.

Vote

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

49-2019) Convention avec la Région Nouvelle Aquitaine relative à la prise en charge du transport des élèves empruntant le réseau régional TER entre les gares de Facture-Biganos et Marcheprime

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- *APPROUVE la convention, ci-annexée, relative à la prise en charge du transport des élèves empruntant le réseau régional TER entre les gares de Facture-Biganos et Marcheprime,*
- *AUTORISE le Président à signer cette convention.*

Vote

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

50-2019) Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de la commune de Marcheprime à la COBAN pour la réalisation d'une piste cyclable communale de desserte des habitations du quartier de Biard dans le cadre du projet de piste cyclable Marcheprime-Biganos - Autorisation de signature

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention annexée au présent rapport qui a pour objet d'organiser les modalités d'une délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une piste cyclable communale de desserte des habitations du quartier de Biard dans le cadre de la phase 1 du projet de piste cyclable Marcheprime - Biganos ;**
- **AUTORISE le financement des travaux selon les modalités décrites dans cette convention sur la base de crédits imputés au budget principal.**

Vote

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

51-2019) Demande de subventions pour la réalisation d'une piste cyclable entre les communes de Biganos et Marcheprime

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE la réalisation d'une piste cyclable entre Marcheprime et Biganos ;**
- **AUTORISE le Président de la COBAN à solliciter une subvention auprès de la Région Nouvelle Aquitaine, du Département de la Gironde et des services de l'État au titre de la DSIL ;**
- **AUTORISE le Président de la COBAN à signer tout document afférent aux demandes de subvention.**

Vote

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

52-2019) Demande de subventions pour la réalisation d'une piste cyclable entre la commune d'Andernos-les-Bains et le giratoire de Querquillas

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** la réalisation d'une piste cyclable entre Andernos et Querquillas ;
- **AUTORISE** le Président de la COBAN à solliciter une subvention auprès de la des services de l'Etat au titre de la DSIL et de l'appel à projets Mobilités Actives ;
- **AUTORISE** le Président de la COBAN à signer tout document afférent aux demandes de subvention.

Vote

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE ET CADRE DE VIE
(RAPPORTEUR : M. BAUDY)

53-2019) Modification du règlement de la Redevance Spéciale

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **MODIFIE** le règlement de redevance spéciale (règlement en annexe) ;
- **APPROUVE** les clauses générales de la convention de recours ponctuel au service public de collecte des déchets assimilés.

Vote

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

54-2019) Etablissement de tarifs pour recours ponctuel au service de collecte des déchets assimilés

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **FIXE** la tarification applicable au recours ponctuel au service public de collecte des déchets assimilés comme suit :
 - o **Frais de mise à disposition des bacs (le nombre de bacs, tous flux confondus, étant limité à un maximum de 30) :**
 - **Livraison des bacs, forfait de base (0 à 10 bacs) : 100 €**
 - **Retrait et nettoyage des bacs : 150 €**
 - **Surcoût pour chaque tranche de dix bacs supplémentaires livrés : 100 €**

- *Frais de collecte, basés sur le coût de la redevance spéciale et les modes de calcul au volume collecté établis pour le régime général*
- *Caution établie sur la base d'un tarif de 40 € par bac prêté, jusqu'à concurrence d'un montant de 600 €.*

Vote

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

ADMINISTRATION GENERALE ET JURIDIQUE (RAPPORTEUR : M. LE PRESIDENT)

55-2019) Convention-cadre entre l'EPF Nouvelle-Aquitaine et la COBAN

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE les termes de la convention-cadre ci-annexée ;**
- **AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires ;**
- **AUTORISE le Président à signer toute pièce afférente à ce dossier et notamment ladite convention.**

Vote

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

56-2019) Autorisation de signature de la convention de refacturation des fluides entre la commune d'Andernos-les-Bains et la COBAN

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire AUTORISE le Président à signer la convention de refacturation des fluides, ainsi que toute pièce se rapportant à ce dossier.

Vote

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

57-2019) Représentation du Président au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DESIGNE, par un vote à mains levées, comme Représentant du Président appelé à siéger au sein de la CDAC :

- *Madame Marie LARRUE*

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie LARRUE, M. Jean-Guy PERRIERE représentera le Président au sein de la CDAC.

Vote

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

58-2019) Elaboration d'un agenda d'accessibilité programmée (AD'AP)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- *APPROUVE l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour mettre en conformité les Etablissements Recevant du Public ;*
- *AUTORISE le Président à demander les dérogations nécessaires ;*
- *AUTORISE le Président à prendre toute décision, à signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision.*

Vote

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE (RAPPORTEUR : M. LE PRESIDENT)

59-2019) Convention de partenariat avec la Mission Locale du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre 2019 - Autorisation de signature

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- *APPROUVE les termes de la convention de partenariat ci-annexée qui engage la COBAN à soutenir le fonctionnement de la Mission Locale du Bassin d'Arcachon, pour un montant total de 125 268 €, pendant un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 ;*
- *AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires ;*
- *AUTORISE le Président à signer toute pièce afférente à ce dossier et notamment ladite convention.*

Vote

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

TOURISME (RAPPORTEUR : M. LE PRESIDENT)

60-2019) Avis sur le Budget principal de l'Office de tourisme « Cœur du Bassin d'Arcachon »

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** le Budget Principal de l'office de tourisme tel que présenté en annexe, pour un montant de :
 - o 523 170.00€ en section de fonctionnement ;
 - o 3 025.00€ en section d'investissement.

Vote

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

61-2019) Subvention au profit de l'EPIC Office de tourisme « Cœur du Bassin d'Arcachon »

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **APPROUVE** l'annexe 4 « Finances 2019 » et le versement d'une subvention au profit de l'EPIC d'un montant de 238 700 €.

Vote

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

RESSOURCES HUMAINES (RAPPORTEUR : Mme LE YONDRE)

62-2019) Lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire (santé et/ou prévoyance)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **DECIDE** de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation relative au risque Santé et/ou prévoyance que le Centre de gestion de la Gironde va engager, conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;
- **PREND ACTE** que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation relative au risque Santé et /ou Prévoyance souscrite par le CDG 33 à compter du 1^{er} janvier 2020.

Vote

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

63-2019) Modification du tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **ACCEPTE** la création des postes ci-dessous au tableau des effectifs de la collectivité, à savoir :
 - **Directrice Générale Adjointe des Services** : un poste
 - **Attaché** : un poste
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2019 sous le compte « 012 » Charges du Personnel et article « 641 » Rémunération du Personnel.

Vote

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES (RAPPORTEUR : M. LE PRESIDENT)

➤ Décisions du Président

Fait à Andernos-les-Bains,

Le 10 avril 2019

Le Président de la COBAN,



Bruno LAFON